



2023 DSOL 112 : Subventions (40 000 euros) et convention ou avenant avec six associations pour leurs actions sportives en direction des personnes en situation de handicap.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

L'élan que procure l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 constitue une opportunité exceptionnelle pour faire de Paris une ville plus inclusive et plus accessible, qui contribuera durablement à l'épanouissement des Parisiennes et Parisiens en situation de handicap. Les Jeux de Paris 2024 jouent un rôle d'accélérateur pour l'accessibilité et favorisent l'accès à une pratique sportive régulière qui est un facteur de santé, de bien être, de confiance en soi et donc d'insertion et d'inclusion. En créant le réseau des clubs paraccueillants et en organisant la collaboration entre les acteurs parasportifs, médicaux, médico-sociaux, et institutionnels, la Ville de Paris a l'occasion de se doter d'une offre parasportive plus importante de l'initiation au haut-niveau.

Dans le cadre du programme héritage « transformations olympiques », la mesure 16 « *une offre sportive enrichie pour se (re)mettre au sport* » vise à accompagner les personnes éloignées de la pratique sportive, notamment les personnes en situation de handicap, vers une pratique plus durable. En parallèle, la stratégie handicap de la Ville doit à faciliter l'accès de ces publics aux pratiques sportives dont ils sont souvent éloignés. Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) expriment le besoin de développer l'offre sportive à destination de ce public. La Ville a donc décidé de développer, dans le cadre de l'héritage des Jeux, le projet « Bouge et Partage » en 2022. Ce dernier a vocation à lutter contre la sédentarité et à favoriser l'inclusion sociale, par des actions sportives et culturelles, de 500 adultes porteurs de handicaps, de seniors en perte d'autonomie et de leurs proches aidants. Deux associations sportives et une association culturelle ont été mobilisées chaque semaine au Centre Sportif Ladoumègue (19e). Le bilan de cette première année a été excellent, avec 2 500 entrées, 80 personnes présentes par séance en moyenne et 20 ESMS parisiens mobilisés. La réussite de cette première année a conduit à ouvrir deux sites supplémentaires en 2024 dans les 14e et 17e arrondissements.

L'accès à la pratique sportive est un levier d'inclusion sociale, il favorise la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie de

la cité. Le présent projet de délibération vise à contribuer à la réalisation de ces objectifs, en accordant des subventions d'un montant total de 40 000 euros aux associations suivantes. Il vient en complément des actions financées dans le cadre de la délibération 2023 DSOL 34 votée au Conseil de Paris de juin 2023, et de la délibération 2023 DSOL 122 SG prévue au Conseil de Paris d'octobre 2023.

L'Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs (APOLLO) organise des cours de boxe adaptée pour les publics en situation de fragilité : personnes en situation de handicap, jeunes bénéficiaires de la Protection de l'Enfance, jeunes accompagnés par le milieu socio-éducatif...

Les cours sont dispensés en petit comité (10 personnes maximum) et avec des professeurs expérimentés et diplômés pour en garantir la qualité et la convivialité. Chaque participant évolue à son niveau, à son rythme, en toute sécurité et reçoit une attention toute particulière. La pédagogie est au cœur de leurs programmes sportifs. Les coachs sont tous diplômés d'État de Boxe et anciens sportifs de haut niveau. L'association accompagne actuellement chaque semaine plus de 250 personnes en situation de fragilité. L'association participera au dispositif « Bouge et Partage », le dispositif Sport et Handicap piloté par la DSOL. L'association propose deux séances successives de boxe adaptée à destination des personnes en situation de handicap issues d'ESMS partenaires au centre sportif Jules Ladoumègue dans le 19^e arrondissement, à raison d'une fois par mois, le lundi de 14h à 16h, hors vacances scolaires. La prochaine session de « Bouge et Partage » sera organisée du 2 octobre 2023 au 1^{er} juillet 2024.

L'Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris (ASALP) organise depuis 1984 des cours de sport adapté pour un public atteint de handicap mental (trisomie, autisme...) et psychique. L'association est présente sur le stade Max Rousié, dans le 17^e arrondissement, de septembre à mi-juin pour proposer aux adhérents qui ont tous un handicap, une activité sportive adaptée avec un professeur de sport adapté « STAPS », des bénévoles sérieux et impliqués et des membres des familles. ASALP organise une fois par mois une rencontre interclubs en invitant d'autres clubs de sports adaptés. Cette année, l'ASALP a invité 4 clubs « handisports » pour sa 6^e rencontre amicale interclubs le samedi 15 avril 2023 au stade Max Rousié. L'association a accueilli sa Marraine, Sarah FOFANA-KOUTOUAN, championne d'athlétisme, qui fait partie du SCUF du stade Max Rousié. Les participants, par groupes de 6 ou 7 personnes, encadrés par 4 professeurs de sport et 2 accompagnateurs, ont fait un tournoi de basket-ball et de football type Olympiades, du tennis de table et du badminton. L'association organise également tous les ans une sortie familiale d'une journée sportive ou culturelle (Fontainebleau, Chantilly, Compiègne, Cabourg...). L'association participera au dispositif Bouge et Partage, notamment dans le cadre de son développement dans le 17^e arrondissement.

JOGADOR a pour objectif le développement de l'individu par la pratique de la Capoeira. À la fois sportive et sociale, la Capoeira permet aux pratiquants de développer leurs capacités physiques tout en se socialisant au sein d'un groupe qui se réunit autour de moments de partage et conviviaux tout au long de l'année. Les interventions diversifiées de l'association lui permettent de proposer des objectifs à un public nécessitant une adaptation de l'activité pour profiter de tous ses bienfaits. L'association sera associée au projet « Bouge et Partage » qui favorise la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de « Bouge et Partage », la Capoeira est adaptée pour un public ayant des handicaps physiques et un public ayant des handicaps mentaux.

L'UNION SPORTIVE DES BRETONS DE PARIS (USBP) a pour but d'encourager les exercices physiques ainsi que les sports. Dans le cadre du projet « *ateliers mouv'light* », l'association a mis en place des ateliers sportifs (agilité, coordination...) avec du matériel de préparation physique auprès des personnes en situation de handicap. Ces ateliers permettent le développement de compétences psychosociales, émotionnelles, relationnelles et sportives. Les encadrants institutionnels des personnes en situation de handicap participent aux ateliers comme les personnes accompagnées. Cette action mobilise 2 coachs sportifs diplômés d'Etat.

L'association sera associée au projet « Bouge et Partage » qui favorise la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre de son développement dans le 14e arrondissement. L'action se tiendra tous les mercredis à partir de septembre 2023.

L'association **Escapade, Liberté et Mobilité**, créée en 2001, a notamment pour objectif de développer et favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux patrimoines naturels et aux loisirs. Elle inscrit son action dans le cadre de l'intégration des personnes handicapées au sein de la société et de la reconnaissance par cette dernière de leur droit à la citoyenneté. L'association a développé un projet d'accès aux sites naturels afin que les personnes à mobilité réduite puissent bénéficier des bienfaits et des plaisirs que procure la pratique d'activités de plein air. L'association dispose d'un véhicule électrique adapté (sans transfert pour le public en fauteuil) et d'une Vexine pour des sorties dans le bois de Vincennes. Les sorties se déroulent chaque semaine. L'association a effectué 67 sorties. En juin, l'association organise l'accueil des publics en situation de handicap et leur déplacement dans l'enceinte du festival We Love Green. Avec le renfort d'une douzaine de bénévoles du festival elle a aidé les personnes à mobilité réduite à circuler dans l'espace de festival. L'association organise également des initiations au biathlon handivalides dans le bois de Vincennes. Au total, les actions proposées ont bénéficié à 135 parisiens en situation de handicap.

L'association **La Fabrique de la Danse** a pour but de créer et de diffuser des spectacles de danse, ainsi que toutes activités d'intérêt général en faveur du développement de la vie culturelle qui sont liées à la danse. Le projet de création de danse "*À Vos Jeux... Prêts ? Créez !*", inspiré des handisports et des valeurs olympiques, a pour objectif de rendre l'art chorégraphique plus inclusif auprès des jeunes déficients visuels éloignés de la danse, de favoriser les liens intergénérationnels et de créer des ponts entre les jeunes non-valides et valides par la rencontre et la sensibilisation au handicap. Il permet des rencontres du sport et de la danse pour des personnes en situation de handicap visuel, et des modes de performance de la danse adaptée à ces public, à partir des pratiques handisports existantes, ainsi qu'une phase de création pour inventer des performances chorégraphiques et les restituer à un public de voyants, malvoyants et non-voyants. En 2023, l'association a notamment organisé un spectacle chorégraphique avec des déficients visuels de l'Association Valentin Haüy. Au total, les actions de cette association ont bénéficié à 80 personnes qui sont issues de l'association Valentin Haüy et de ses comités (Paris 19e, 14e notamment), de l'Institut d'Éducation Sensoriel, de l'école élémentaire des Amandiers dans le 20e (3 classes) et du collège Léon Gambetta dans le 20e (1 classe).

Compte tenu de l'intérêt des dispositifs présentés en direction des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 40 000 euros pour l'année 2023 et de signer les conventions annuelles ou avenants avec ces six associations.

- APOLLO: 3 000 euros ;
- ASALP : 8 000 Euros ;
- JOGADOR : 3 500 euros ;
- L'UNION SPORTIVE DES BRETONS DE PARIS (USBP) : 9 500 euros ;
- La Fabrique de la Danse : 5 000 euros ;
- Escapade, Liberté, Mobilité : 11 000 euros ;

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris